

FORMATION INITIALE des AGENTS A et B STAGIAIRES

Ce GT était présidé par Olivier ROUSEAU, sous-directeur RH.

La CGT était représentée par Laetitia Barrier, Marie Charon et Sébastien Weber.

La CGT Finances Publiques a lu la déclaration liminaire à consulter ici : <http://www.financespubliques.cgt.fr/file/11571/download?token=qywGhKjK>

Vous trouverez dans ce compte rendu les réponses apportées par l'administration aux propos liminaires des organisations syndicales et une analyse des fiches soumises à la discussion.

» Sur la question de l'activité syndicale dans les établissements de l'ENFiP :

Olivier Rousseau indique que l'administration suit le protocole validé par le médecin de prévention.

Ce n'est pas une remise en cause des droits syndicaux. Les mesures sont liées au contexte sanitaire actuel.

Il rappelle qu'à la place des stands nous avons la possibilité de mettre de la documentation syndicale sur des tables de décharge se trouvant au fond de chaque salle de cours.

Il indique que les équipes pédagogiques se sont chargées de présenter les organisations syndicales le jour de la rentrée, et qu'un fléchage a été mis en place à l'intérieur des établissements pour situer les locaux syndicaux.

De plus, il ajoute avoir répondu à une de nos revendications depuis bon nombre d'année, en accédant à notre demande d'avoir l'accès à toutes les adresses mails des stagiaires.

• *La CGT Finances Publiques ne se satisfait pas de cette réponse. C'est à peine si la présentation des OS a été faite lors de l'accueil des stagiaires. La signalétique menant aux locaux syndicaux est quasi inexistante. La mise à disposition du matériel syndical dans les salles de cours ne peut remplacer la distribution papier.*

La CGT FIP exige de pouvoir bénéficier des conditions matérielles nécessaire à l'exercice du droit syndical.

» Le recrutement à la DGFIP

Sur la question du recrutement de plus de 200 contractuels A,B et C, l'administration nous assure vouloir conserver les concours nationaux comme mode de recrutement principal.

Le recours aux contractuels s'effectue dans un contexte où il y a déjà beaucoup d'affectation d'office sur les mouvements de 1ère affectation et dit ne pas pouvoir en faire plus.

Cependant, elle doit pourvoir les services où il y a peu de demandes. Ainsi l'administration justifie le recrutement de contractuels uniquement dans le but de répondre aux besoins des services.

• *Pour la CGT Finances Publiques, les arguments de l'administration sont fallacieux.*

L'administration aurait dû appeler les listes complémentaires des concours A,B et C pour combler les postes vacants. C'est pour appliquer la loi de transformation de la fonction publique à la DGFIP qu'elle a eu recours à des recrutements de contractuels.

Nous maintenons que le concours à l'affectation nationale doit rester la règle afin de pourvoir les postes relevant de missions pérennes.

» Le tutorat :

Olivier Rousseau admet que c'est un sujet que l'on aborde depuis des années et qui est toujours en cours de discussion. Il est important que le savoir faire soit transmis aux nouveaux arrivants.

☛ ***Pour la CGT, le tutorat est une mesure d'accompagnement des nouveaux qui est nécessaire dans l'apprentissage des gestes métiers. Le tutorat est indispensable quant à l'intégration de nos collègues. Les tuteurs doivent être volontaires, clairement identifiés, déchargés d'autres tâches et formés.***

» L'indemnisation de scolarité pour les stagiaires « vulnérables »

Pour l'administration, la décision de ne pas leur verser résulterait d'une incompatibilité juridique. En effet, la DGFIP est contrainte de suivre scrupuleusement la loi et les décrets sur l'indemnitaire sous peine d'être sanctionnée par la Cour des Comptes.

Olivier Rousseau nous indique que notre demande est en cours d'instruction par le service juridique de la DGFIP en lien avec le bureau RH1A qui pilote l'indemnitaire.

Une réponse argumentée nous sera donc apportée sur cette question.

1^{ère} fiche : Évaluation à froid de la formation initiale rénovée des Inspecteurs Stagiaires :

Aux propos liminaires de la CGT, l'administration a apporté les réponses suivantes :

La scolarité rénovée des IS porte sur une refonte de la formation initiale. Ce n'est pas étonnant que la 1^{ère} année les stagiaires et chefs de service ne soient pas totalement satisfaits et qu'il y ait des ajustements à faire.

L'évaluation à chaud n'est pas jugée catastrophique. Par contre, l'évaluation à froid a permis de mettre le doigt sur les difficultés qu'ont rencontrées les inspecteurs stagiaires dans leur prise de poste.

Le ressenti plutôt négatif des IS n'est pas partagé par les chefs de service, qui ont exprimé leur satisfaction à plus de 85 %.

Les chefs de service ont une dimension comparative contrairement aux inspecteurs stagiaires.

Les objectifs ciblés sont atteints, mais on n'a pas encore été assez loin dans le sens d'une formation pratique au 1^{er} métier.

La partie stage en elle-même n'est pas critiquée.

Il faut ajuster le tir dans l'avenir afin d'obtenir des résultats plus satisfaisants.

2^{ème} fiche: Mise en place de la formation initiale rénovée des agents de catégorie B

En réponse à nos propos liminaires, l'administration nous a confirmé que la formation « rénovée » des CS avait débuté le 1^{er} octobre et qu'effectivement il n'y avait pas de marge de manœuvre possible pour modifier les choix de l'administration.

La CGT Finances Publiques déplore que ce groupe de travail n'ait pas de marge de manœuvre puisque le CTR a déjà acté la mise en place de la formation rénovée des contrôleurs.

Concernant le rallongement du stage pratique de 4 à 6 mois, nous restons opposés à la mise en place d'un stage probatoire.

☛ ***La CGT Finances Publiques estime qu'à partir du moment où une personne est lauréate d'un concours, elle a les compétences pour exercer les missions qui relèvent du cadre d'emploi pour lequel elle a été recrutée. L'administration doit lui donner une formation en établissement qualifiante, suivie d'un stage lui permettant de mettre en pratique les matières dispensées. Bref nous sommes opposés à une scolarité sanction.***

3^{ème} fiche : La formation initiale des agents A et B stagiaires durant la crise sanitaire

En réponse à nos propos liminaires, Michel RAMIR (directeur de l'ENFiP) indique que les classes virtuelles n'ont pas la même durée que les cours dispensés à l'enfiP. Leur durée est limitée à 1H30 contre 3 h en présentiel.

Concernant les outils informatiques tels que les podcasts, il nous précise que les équipes pédagogiques ont travaillé dans l'urgence et ont dû s'adapter à la situation. L'objectif étant d'apporter des supports pédagogiques en complément des classes virtuelles.

A la suite de l'évaluation à chaud, il apparaît qu'entre 83 et 90 % des stagiaires se sont dits satisfaits des podcasts pendant la crise sanitaire.

Pour les scolarités IS/CS 2020/21, des consignes ont été données pour la réalisation des nouveaux podcasts (voix, durée de parole etc) et l'outil black-board sera disponible très prochainement pour les enseignants mobilisés sur le tout distanciel.

L'administration convient que les enseignants ont fort à faire avec ces classes dédoublées. Les enseignants sont donc moins disponibles.

Enfin, pour éviter le décrochage des stagiaires, lié à la scolarité en hybride, ils ont pensé à rajouter des quizzes, podcasts et exercices de reformulation.

☛ **Pour la CGT Finances Publiques, la fiche reprend toute l'organisation matérielle et les process déployés pendant la crise sanitaire, mais on ne s'étend pas sur l'humain.**

Les classes virtuelles ne sont pas suffisantes notamment sur le plan pédagogique. Les cours dispensés à distance ont été jugés trop denses par certains stagiaires.

La direction de l'ENFiP ne s'est pas assez intéressée aux conditions dans lesquelles les stagiaires ont terminé leur scolarité. La seule dotation d'un ordinateur n'est pas suffisante, les conditions matérielles ne sont pas toujours réunies : bureau, imprimante, double connexion etc.

A l'initiative de la CGT finances Publiques, la scolarité des C a été ajoutée à l'ordre du jour de ce GT.

L'administration s'est dite prête à échanger sur la scolarité passée des stagiaires C et plus généralement à les intégrer dans les prochains groupes de travail dédiés aux scolarités.

Pour rappel, la formation initiale des agents C s'est effectuée en tout distanciel du 18 mai au 31 juillet 2020. Aucune dotation d'ordinateur portable ne leur a été faite. Ils ont donc dû se débrouiller avec le matériel informatique dont ils disposaient.

Une évaluation à chaud a été faite fin juillet pour obtenir leur ressenti sur cette scolarité en tout distanciel. Le taux de satisfaction globale dans les différents fondamentaux est de 85 %.

Ils ont relevé la densité de certains enseignements notamment sur les fondamentaux juridiques.

Ils soulignent les problèmes d'accès aux visio-conférences.

Les axes d'amélioration qui ressortent de cette évaluation à chaud sont les suivants :

- ✓ sentiment d'isolement ;
- ✓ problèmes informatiques ;
- ✓ plus de visio et audio conférence / plus d'interactivité.

☛ **Pour la CGT Finances Publiques, les résultats très positifs de l'évaluation à chaud sont à manier avec précaution. En effet, il faudra attendre la prise de poste des agents et le ressenti des chefs de service pour en tirer les conséquences.**

En conclusion, ce groupe de travail nous a permis de porter les revendications de la CGT Finances Publiques en matière de formation initiale des contrôleurs et inspecteurs stagiaires.

Il a été aussi l'occasion en cette rentrée marquée par la crise sanitaire et les difficultés qu'elle entraîne en termes de formation pour vous stagiaires (alternance de présentiel et de distanciel notamment) de voir avec l'administration comment faire en sorte qu'elle se déroule du mieux possible et vous permette de valider votre année en vue de votre titularisation.

La CGT Finances Publiques et ses militants sont à vos cotés pour vous écouter, vous informer et vous défendre.

Rien n'est écrit d'avance, l'avenir nous appartient...